

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 15 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 58 » soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 4 Novembre.

Mardi prochain, 9 novembre, les Chambres vont se réunir. Les vacances parlementaires, dit le *National*, avaient commencé au lendemain de la grande fête nationale et pacifique du 14 Juillet, au lendemain aussi de la loi d'amnistie, loi de concorde, disait-on, et de pacification. Cette coïncidence passait alors pour un heureux présage.

Présage trompeur ! car il a tenu dans ces quatre mois de vacances assez d'incidents, d'accidents et de troubles pour suffire aux 365 jours d'une année ordinaire. Si les vacances sont heureuses qui n'ont pas d'histoire, celles qui vont finir pourraient être marquées sur le calendrier d'un signe noir, à la manière antique, car leur histoire est longue autant que variée. Durant ce court laps de temps, ni les émotions, ni les surprises, ni les inquiétudes ne nous ont manqué.

Le voyage de Cherbourg commence la série. Il ne devait être qu'une cérémonie : il fut tout un drame. Négociations préliminaires, présence annoncée, puis démentie, puis formellement décidée du président de la République ; incident Lavielle, incident Ribourt : ce voyage n'est-il pas intrigué comme une comédie de Sardou ? l'élément comique s'y mêle à l'élément tragique, et le fameux discours du président de la Chambre aux commis-voyageurs termine et couronne le tout par une manifestation retentissante dont le sens et le but restent encore inexplicables. On se demande encore si ce fut de la part de son auteur un acte prémédité ou une explosion soudaine, une manœuvre ou une étourderie.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que, volontaire ou non, ce belliqueux discours mit le feu aux poudres, au dedans comme au dehors, provoqua les commentaires intéressés de la presse européenne et la réplique de M. de Freycinet. Le « sans jactance » du discours de Montauban répondit aux paroles imprudentes de l'allocution de Cherbourg. De là des colères et des complications ; mais cette fois les péripéties furent rapides et le dénouement précipité : la lettre Guichard, le retour des ministres et de M. Grévy dans la capitale, la fausse sortie de M. Constans aboutirent et devaient aboutir à la chute de M. de Freycinet.

Cet événement, qu'on affecte encore de présenter comme la chose la plus simple du monde, domine la situation présente : ses suites au moins, on ne le niera point, ont été graves. N'est-ce pas à ce moment que les craintes de guerre se sont glissées dans les esprits, que la question de Dulcigno, que l'affaire de Grèce ont passionné l'opinion, que la crise religieuse est devenue plus vio-

lente ? Cette dislocation d'un ministère et la constitution, qui suivit, d'un autre cabinet, sans que le Parlement s'en soit mêlé, ne sont pas non plus, après tout, choses si communes, si claires, ni si régulières. Les vacances où tout cela se passe ne sont pas des vacances banales.

Mais nous avons vu bien d'autres choses encore : l'affaire Wœstynne greffée sur l'affaire Jung, l'affaire Cisse greffée sur l'affaire Wœstynne, et ce n'est pas fini : les procès passés ne sont que la graine des procès à venir. Citons aussi, puisqu'il s'agit de scandales, la floraison malsaine des feuilles pornographiques, poussant chaque matin comme des champignons vénéneux, et pululant toujours, en dépit de la police et de la 8^e chambre.

Il ne faut pas oublier non plus les progrès inquiétants de l'audace révolutionnaire : l'appel aux armes, les folies de la salle Grafard ou de la salle d'Arras, l'apologie de l'assassinat politique et le pistolet Berzowski ! Il faut signaler aussi les agissements du conseil municipal et ses prétentions séparatistes.

Il faut noter la déclaration de guerre que l'extrême gauche a lancée contre l'opportunisme et son chef, dans l'Ouest et dans le Midi, par la bouche de M. Georges Périn et par celle de M. Clémenceau. L'intransigeance n'avait pas encore pris aussi nettement une attitude offensive : cela ne présage point précisément une période de tranquillité parlementaire.

Il y a aussi la question des décrets et de leur application, les démissions de magistrats et de commissaires, les manifestations vendéennes, et autres incidents qui, sans mettre en péril ni la République, ni le gouvernement, ni la paix publique, agitent certainement, passionnent et troublent les esprits.

Les Chambres qui vont se réunir au milieu de ces circonstances auront-elles la tranquillité, le calme que le pays n'a pas ? Ce n'est pas probable.

Le gouvernement s'est prononcé pour le système qui assigne à la Chambre une durée de quatre années pleines, et, par suite, les députés actuels devront rester en fonctions jusqu'au 14 octobre 1881.

La Chambre aura donc à voter le budget de 1882, et le *Rappel* nous apprend qu'en prévision de cette nécessité le gouvernement s'est mis en devoir de lui présenter le projet de ce budget dès le début de l'année prochaine. Le ministre des finances a demandé à tous ses collègues et a déjà reçu d'eux les propositions concernant les budgets des dépenses de leurs ministères respectifs. Il s'occupe actuellement de coordonner toutes ces

propositions, de manière à établir le projet d'ensemble.

Le même journal annonce que cette législature étant la dernière des Chambres actuelles, et suffisant à peine à liquider une partie de la besogne considérable dont le Parlement est encore chargé, les ministres, contrairement à l'usage, déposeront très peu de projets de lois nouveaux à la rentrée.

Le Président de la République vient de recevoir la lettre par laquelle S. Exc. M. Fernando Artoro de Mérimo lui notifie son élévation à la présidence de la République Dominicaine.

Exécution des Décrets

L'exécution des décrets, qui a eu lieu jeudi dans plusieurs départements, a donné lieu sur quelques points à des manifestations violentes et même à des rixes ; à Nantes, deux conseillers généraux ont été arrêtés et deux personnes ont reçu des coups de canne à épée ; à Lyon un ouvrier, également frappé d'un coup de canne à épée, est mort dans la soirée. D'après les dépêches arrivées à Paris l'exécution des décrets a eu lieu à Angers, Tours, Autun, Orléans, le Havre, Dijon, Nancy, Nevers, Valence, Saint-Etienne, etc.

On lit dans le Parlement :

L'exécution des décrets a été marquée à Toulouse, par deux incidents. Chez les pères du Sacré-Cœur, le commissaire de police s'est trouvé en présence du cardinal-archevêque qui a protesté en déclarant que le couvent était sa propriété. Le commissaire, dit l'agence Havas, a mis la main sur l'épaule du cardinal.

Dans la maison des capucins, un autre commissaire a eu l'idée ingénieuse d'apporter une quittance, revêtue d'un timbre de dix centimes. Après que le prieur eut lu la formule d'excommunication, le commissaire s'inclina et lui remit le reçu qu'il avait préparé.

M. Buffet, sénateur, qui se trouvait dans le couvent des chanoines de Saint-Jean-de-Latran, à Mettincourt (Vosges), et qui a été expulsé par la gendarmerie sur l'ordre de M. Boëger, préfet des Vosges, se propose d'adresser à ce sujet une interpellation au ministre de l'intérieur.

Les démissions de magistrats et de commissaires de police continuent à pleuvoir. Au Havre, MM. Albert Pellerin, procureur de la République, Léon Marc et Louis de Warengien, ses substituts, ont donné leur démission, après avoir reçu dimanche matin les instructions ministérielles relatives à l'exécution des décrets en ce qui concerne l'établissement des Dominicains. M. Pellerin s'est fait inscrire au barreau du Havre.

Un officier commandé à Rennes pour assurer avec sa compagnie les mesures d'ordre prises à l'occasion de la dissolution des récollets, a offert sa démission, et celle-ci a été refusée, en même temps que le ministre de la guerre donnait l'or-

dre de traduire cet officier devant le conseil de guerre pour indiscipline.

Le *Gaulois* a reçu de son correspondant de Rennes une dépêche disant que l'officier en question est M. Blanchard, lieutenant de chasseurs de Vincennes ; il était commandé pour aller à la tête de sa compagnie, cerner le couvent des Pères récollets.

On nous communique, dit le *Figaro*, un document des plus curieux, qui pourra intéresser particulièrement nos ministres.

L'une des congrégations à poursuivre n'a pas d'autorisation légale, pour la raison suivante :

Sous Louis-Philippe, le supérieur de l'établissement la demanda au gouvernement ; l'un des ministres, le comte d'Argout, répondit qu'il n'avait pas d'autorisation à donner « attendu que la vie en commun est permise, et que c'est au contraire au gouvernement à la protéger. »

Plus bas, le ministre ajoute que « l'autorisation légale n'a rien de commun avec cette faculté de vivre ensemble qui appartient à tous de par la loi. »

Le Tribunal des conflits.

Le tribunal des conflits a tenu jeudi deux audiences ; l'une dans la matinée, l'autre vers une heure de l'après-midi. Dans la première audience, ainsi que vous l'apprendront en détail les journaux, le tribunal a entendu les réquisitions des parties concernant la récusation de M. le garde des sceaux, en qualité de président du tribunal.

Après une délibération de 20 minutes, le tribunal des conflits a tranché la question, en décidant que la récusation n'était pas admise.

Cela fait, les juges ont remis l'audience à une heure, pour entendre les plaidoiries.

M^e Sabatier a pris le premier la parole pour établir que les tribunaux ordinaires devraient être saisis des questions si témérairement soulevées par le gouvernement.

M^e Sabatier soutient que l'autorité judiciaire doit connaître de tous les faits attentatoires à la propriété et à la liberté des citoyens.

Il ne s'inquiète pas de savoir si les actes qui ont eu pour suite l'expulsion des congréganistes sont gouvernementaux ou administratifs.

Il lui suffit de savoir qu'ils sont de nature à être déférés à l'autorité judiciaire, protectrice de tous les intérêts.

Il ne croit pas qu'il y ait une loi qui permette au pouvoir administratif de dissoudre des associations religieuses sans avoir recours, au préalable, à l'autorité judiciaire, seul juge en pareille question.

L'avocat examine les questions de haute police en général. L'autorité à le droit de faire reconduire à la frontière l'étranger qui menace la sûreté publique.

Mais a-t-elle ce droit à l'égard d'associations religieuses, surtout quand elles ne troublent en rien la tranquillité publique ?

L'autorité ne peut, par exemple, prendre des mesures contre la collectivité des filles publiques qu'autant qu'elles commettent des actes répréhensibles et nuisibles à la décence publique, et elle pourrait dissoudre des hommes pieux, voués à la prière et à la méditation ?

M^e Sabatier cite une foule de textes de Constitutions, de lois et d'opinions de jurisconsultes pour

établir que le gouvernement n'avait pas le droit de dissoudre les congrégations religieuses.

Les arguments juridiques invoqués par l'orateur, ont produit une très vive impression sur l'auditoire, composé en grande partie de légistes. A un moment, M^e Sabatier s'écrie :

« Quoi ! cette grande âme, ce penseur illustre, Lacordaire, qui voulait placer la liberté de l'Eglise sous la protection des libertés publiques, s'il était encore de ce monde, pourrait être arraché à sa cellule, jeté brutalement dans la rue avec les autres Pères ses compagnons ! »

A ces paroles, une rumeur s'élève au fond de la salle et le ministre président dit avec vivacité : « Si ces manifestations se renouvellent, je serai obligé de sévir. »

L'orateur a pu cependant reprendre avec une entière liberté sa brillante plaidoirie. L'audience continue.

Informations

Les journaux publient le texte de la lettre adressée par le Pape au cardinal Guibert.

« Le Pape félicite les évêques d'avoir pris la défense des ordres religieux. Ils ont compris qu'ils remplissaient un devoir impérieux, car ils voient avec trop de raison, dans les maux qui se préparent, non-seulement un deuil pour l'Eglise, mais des menaces graves de calamités pour la France, des mesures injustes contre les citoyens libres, des causes de troubles pleins de périls pour l'ordre public. »

Le Pape fait ensuite l'éloge des congrégations. Il ajoute : « Il semblerait que de tels services fussent préserver les congrégations ; mais la fâcheuse inspiration a prévalu. Nous avons ordonné au nonce de se plaindre au gouvernement de la République, mais les plaintes du nonce n'ont pu rien obtenir. »

« Nous étions sur le point d'élever la voix quand on nous représenta qu'il y avait quelque chance d'arrêter l'exécution moyennant une déclaration. »

« Nous crûmes pouvoir accepter l'offre faite par les gouvernants eux-mêmes. D'ailleurs aucun principe catholique n'empêchait de faire cette déclaration, et il y a lieu de s'étonner que cette mesure ait rencontré des appréciations sévères de la part de certains catholiques. »

Cette déclaration fut donc présentée, mais les chefs du Gouvernement français résolurent d'aller jusqu'au bout dans la voie où ils s'étaient engagés.

Notre émotion et nos engoisses sont grandes. Nous ne pouvons nous empêcher de faire entendre des gémissements et d'élever des protestations.

Notre devoir nous commande de sauvegarder partout les institutions de l'Eglise et de défendre les droits confiés à notre fidélité.

Grâce à votre concours et avec l'assistance de Dieu, nous espérons le maintien de l'union entre les peuples chrétiens, les évêques et leur suprême pasteur. »

La génération des hommes d'Etat qui, avec Victor-Emmanuel, ont fait l'unité de l'Italie, disparaît successivement de la scène du monde pour entrer dans l'Histoire.

Le baron Ricasoli, ancien président du conseil des ministres, est mort d'une attaque d'apoplexie au château de Brolio, rejoignant dans la tombe ses compagnons, Cavour, Ratazzi, La Marmora et le roi lui-même.

Par acte notarié en date du 14 octobre la Société de Rothschild frères, dont le siège est à Paris, qui expirait le 30 septembre dernier, a été prorogée jusqu'au 30 septembre 1905.

Le fonds social est fixé à cinquante millions de francs, fournis par tiers pas chacun des associés dont voici les noms :

M. le baron Mayer-Alphonse-James de Rothschild, rue Saint-Florentin, 2.

M. le baron Gustave-Samuel-James de Rothschild, 23, avenue Marigny.

M. le baron Edmond-James de Rothschild, 23, rue Laffitte.

L'enregistrement de cet acte a coûté 62,500 francs.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Par arrêté du 30 octobre, il est institué sous la présidence du Ministre des postes et des télégraphes, une commission chargée d'examiner s'il y a lieu d'établir une ligne maritime postale entre la France et la nouvelle Calédonie en passant par l'Australie, et d'étudier les diverses questions se rattachant à ce projet.

M. Calmon, vice président du Sénat, est nommé membre de cette commission.

M. Derocassera, avocat, ancien magistrat, est nommé procureur de la République à Figeac.

Le ministre de la guerre a fixé à 1,300 le minimum de points conférant l'admissibilité au volontariat d'un an pour les candidats qui ont subi les examens.

Par arrêté ministériel du 17 octobre courant, M. Mathieu, précédemment receveur de l'enregistrement dans la Lozère, a été nommé receveur à Salviac.

Jeudi, vers les onze heures et demie du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré à la maison Lagarde, rue nationale à Cahors, dans l'atelier du nommé Roudil Jean, tonnelier, qui avait travaillé dans la soirée, jusqu'à 9 heures et demie. On ignore comment le feu a pris ; grâce aux prompts secours des voisins, l'incendie a été éteint dès son début, après une demie heure d'efforts.

Le sieur Roudil a brûlé pour 320 francs d'outils et 200 francs de bois.

Il est assuré à la compagnie Le Lot qui, nous assure-t-on, l'a déjà réglé et payé.

Etre désintéressé en moins de deux jours est un avantage que les propriétaires ne peuvent évidemment espérer que d'une Compagnie qui a son centre et son administration dans le pays.

On nous écrit de Souillac, 3 novembre :

Dimanche dernier, vers 10 heures du soir, un incendie s'est déclaré au lieu du Port de Lanzac, commune de Souillac, dans une maison appartenant au sieur Fumac François, laquelle a été la proie des flammes.

On évalue la perte à 1,300 fr. environ ; elle était couverte par une assurance à la compagnie La Confiance.

On semblerait attribuer ce sinistre à quelque imprudence de l'assuré, vieillard de 76 ans, qui, ayant peut-être trop bien célébré le dimanche, était, dit-on, dans un état appréciable d'ébriété.

Qu'on nous excuse si nous sommes sobres d'éloges quant aux secours apportés dans cette occasion. Cependant, en ce qui concerne la population, il est vrai de dire que le sinistre a éclaté un peu tard et à une certaine distance de la ville.

Mais, les Pompiers ??...

Il a neigé à gros flocons à Toulouse hier matin et dans la soirée.

THÉÂTRE DE CAHORS

Depuis notre dernier compte-rendu on a donné la Closerie des Genets, Don César de Bazan, Cadet Rousselle et les Amours de Cléopâtre. C'est toute la défroque du vieux répertoire en attendant que M. Saint-Sarnain nous montre quelque chose de plus neuf et ce n'est certes pas la bonne volonté qui lui manque.

On ne pourrait pas en dire autant du public cahorcin. Faut-il toujours attribuer au mauvais temps son accueil peu empressé ? Faudrait-il pour le théâtre de Cahors un personnel d'artistes supérieurs et hors-ligne ? De l'avis de ceux qui savent comprendre que tout est relatif et qu'on ne peut à chaque représentation transformer à son gré une scène provinciale en scène parisienne, il est reconnu que la troupe de M. Saint-Sarnain est très satisfaisante et qu'il n'est pas au reste possible de trouver une troupe théâtrale sans défaut, pas plus qu'un sonnet... Il est évident que ce qui encourage les artistes, leur donne du nerf, de l'entrain, de la confiance, c'est l'aspect d'une salle bien garnie ; tandis que, malgré eux, certes, les vides profonds des banquettes et des galeries, les impressionnements et donnent à leur jeu je ne sais quelle tristesse, quelles hésitations.

A Cahors, on connaît Don César de Bazan, comme on connaît son patois... — Je suppose que tout le monde connaît son patois. — J'entendais à mes côtés des spectateurs prononcer d'avance la réplique des personnages. On a toujours aimé ce joyeux seigneur espagnol, qui a immortalisé ses dettes plus que le nom de ses créanciers, qui saute à pieds joints sur les malheurs de la vie et qui se fait tout pardonner par la générosité et la grandeur de son âme. Vous avez lu *Ruy-Blas* ? Comparez le Don César de Victor Hugo avec le Don César de Denery : Cela vous amusera.

M. Mourens, malgré quelques regards significatifs au trou du souffleur, est un artiste plein d'intelligence et d'adresse. Il joue avec aisance et désinvolture ; il a été fort goûté du public. Tous les autres artistes l'ont bien secondé, et madame Philis a donné tout son charme au généreux rôle de *Maritana*. Mesdames Detaille, Mourens et Liénard méritent de gracieux compliments.

Si vous aimez les anachronismes violents, vous avez dû bien vous amuser à la drôlerie de *Cadet-Rousselle*. M. Philis a interprété avec sa verve ordinaire cette abracadabrante caricature des incroyables du Directoire. La pièce est un imbroglio, un embrouillamini désoyable de *Cadet-Rousselle* qui se condote avec le roi Dagobert et La Palisse, de La Palisse et du roi Dagobert qui se bousculent avec des gardes françaises, etc., etc. Il n'y a pas jusqu'au chat de la mère Michel qui ne vienne mauler, dans ces folles équipées, sa chanson traditionnelle.

Pour en finir avec ce vaudeville, je me plais à répéter que M. Philis a été très-amusant ; ses trois filles représentées par Mesdames Philis, Adam et Detaille, nous ont offert un groupe très piquant. Madame Philis, surtout a été ravissante dans son duettino avec M. Queyla-*Lutulipe*.

Ce dernier a une voix charmante qu'il sera plus facile d'apprécier dans une opérette un peu plus sérieuse.

M. Saint-Sarnain, qui avait pris la culotte du roi Dagobert, s'est très joyeusement acquitté de ses fonctions.

Dans les *Amours de Cléopâtre* Madame Barthélemy a été délicieusement artiste et délicieusement jolie, spirituelle, gaie, coquette, malicieuse, papillonnant et arrivant à ses fins à force d'astuce et de rouerie féminines : elle est la maîtresse d'un vieux garçon riche et le met dans la nécessité absolue de se marier avec elle. Les mots me manquent pour louer Madame Barthélemy sur son talent d'artiste consommée. La pièce, sauf quelques petits défauts de mémoire, a été lestement enlevée.

Pour demain, on nous promet un chef-d'œuvre d'*Offenbach*, *La Périchole* ; pourvu que ce soit bien à la lettre ?....

GRINGOIRE.

Spectacle du dimanche 7 novembre.

LE BOSSU

Drame à grand spectacle en 5 actes et 10 tableaux, par Paul Féval.

L'éboulement des Coudoulous.

Nous venons de recevoir deux très belles épreuves photographiques de l'éboulement des Coudoulous, prises par l'habile photographe M. BONNEMER, de deux points de vue différents et bien choisis. Rien de plus saisissant que ce cataclysme pris sur le vif, et dont chacun voudra garder le souvenir.

Ces photographies sont mises en vente chez tous les libraires au prix de 1 franc. M. Bonnemer les expédie directement et franco contre 1 franc 10 en timbres poste.

Adresser les demandes : M. Bonnemer photographe, boulevard Sud, Cahors.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 30 octobre au 6 novembre.

Naisances.

Grat, Firmin, (naturel rec.), rue St-James, 3.

Mariages.

Soubrié, François, et Calvet, Marie.

Le Beurrier, Alphonse, et Luc, Catherine.

Décès.

Campagne, François, journ., 78 ans, (Hospice). Boulzaguet, Thérèse, boul., 50 ans, à Labarre. Bénédicte, Elouard, 2 ans, rue Brives, 40. Bélivens, Jean, cult., 69 ans imp., Bugarde, 9. Robert, Marthe, 49 ans, rue Pierre de Bernis, 9. Astruc, Marie, s. p., 29 ans, rue St-James, 5. Filhol, Pierre, ex-négot., 75 ans, rue des Elus.

LE DIVIDENDE DU LYON.

Si la compagnie de Lyon devait distribuer à ses actions la totalité de l'excédant acquis à l'heure qu'il est, 41^e semaine, le dividende de 1880, au lieu d'être de 53 fr., comme en 1879, s'élèverait à 77 francs, et cela sans tenir compte des plus-values, probables d'ici la fin de l'année. En tenant compte approximativement de ces plus-values qui seront vraisemblablement importantes, le trafic de fin 1879, ayant été entravé par les grands froids, on arriverait à un dividende de 80 francs et même au-delà.

A la fin de la 41^e semaine, la Compagnie de Lyon, en effet, gagne sur 1879, près de 29 millions, se répartissant

entre les deux réseaux à raison de 26 1/3 millions environ pour l'ancien, et le solde pour le nouveau, c'est-à-dire appartenant presque en totalité au réseau sur lequel on exploite le moins cher. En 1879, la proportion des dépenses à la recette était de 37.32 0/0 sur l'ancien réseau, et de 74.61 0/0 sur le nouveau, 40 0/0 en moyenne. Or on sait que les frais d'exploitation ne s'accroissent pas dans la même proportion que les recettes et que, à mesure que celles-ci s'élèvent, le coefficient d'exploitation diminue, de telle sorte que, dans la pratique, le surcroît de dépenses d'exploitation correspondant à un excédant ne représente pas plus de 28 0/0, au maximum, de cet excédant. Forçons cette moyenne, et admettons que les 29 millions de plus-value brute du Lyon aient pour contrepartie 30 0/0 en dépenses, nous arriverons à un excédant net de 20 1/3 millions, qui représente 28 francs par chacune des 800,000 actions Lyon.

Le dividende 1879 a été de 53 francs ; mais sur ces 53 francs le solde reporté de 1878 avait apporté 3 francs, et le dividende exclusivement tiré des produits de l'exercice 52 francs seulement. Ajoutés à ces 52 francs, les 25 francs de plus-value nette ci-dessus donnent bien 77 francs.

En ce qui touche les excédants probables d'ici la fin de l'année, on ne peut procéder que par approximation. Si l'on calculait ces excédants d'après la plus-value hebdomadaire moyenne obtenue depuis le commencement de l'exercice, on arriverait à un chiffre considérable. Cette moyenne, en effet, n'a pas été inférieure à 700,000 francs et la 41^e semaine, dont le bulletin vient de nous parvenir, ne le cède en rien à ses devancières : elle apporte 796,000 francs d'excédant sur l'ancien réseau et 43,000 fr. sur le nouveau, ensemble : 839,000 fr. de plus-value. Sur le pied de 700,000 fr. seulement les 11 semaines restant à courir donneraient un excédant de 7,700,000 fr. en produit brut de 5,400,000 fr. en produit net, soit 6 70 par action, ce qui ajouté aux 77 fr. ci-dessus, conduirait à 83.70.

Si peu exagérée que doive paraître cette éventualité, en présence surtout de la plus-value de la dernière semaine connue, nous préférons, pour plus de sûreté, ne compter que sur une portion de cet excédant moyen de 700,000 fr., la moitié par exemple. Même dans ces conditions, on se trouverait encore en présence d'un excédant considérable, soit de près de 4 millions brut, 2 2/3 millions net, 4 francs environ par action. Mais même en mettant les choses au pis, il est évident, croyons-nous, qu'en aucun cas, la plus-value que nous garde la fin de l'exercice ne pourra être inférieure à 1 million, et que l'exercice 1880, qui gagne 29 millions, se soldera définitivement avec un bénéfice minimum sur 1879 de 30 millions brut, et de 21 millions net.

Telle est, dans ses lignes générales, la situation prospère que l'exercice courant fait à la Compagnie de Lyon, et d'où il résulte visiblement, en dehors de toutes considérations techniques, que celle-ci est en mesure de répartir à ses actionnaires un dividende sensiblement supérieur à celui de l'année dernière. Quel doit être exactement ce dividende ? Dès la première ligne de cet article, étant donné la forme conditionnelle dont nous nous servons, le lecteur a pu voir que nous ne sommes point de ceux qui, n'allant point au fond des choses et méconnaissant les règles de prudence et de bonne administration auxquelles la Compagnie a toujours eu soin de se conformer, croient d'une part, que cet excédant est tout entier disponible, et de l'autre, prétendent que la Compagnie ne doit point en mettre une portion en réserve. Nous pensons tout le contraire, et si nous croyons que le dividende 1880 doit être supérieur à celui de 1879, nous ne sommes pas d'avis qu'il doive l'être dans la proportion exacte de l'excédant de 30 millions. Tout bien considéré, il nous semble que si l'on ne dépassait pas la plus-value de 30 millions, le dividende ne devrait guère dépasser lui-même 70 francs.

Avant de distribuer, il y a tout d'abord des charges à couvrir. Chaque année la Compagnie ouvre un nombre important de lignes nouvelles qui, entrant successivement dans le compte d'exploitation, viennent ajouter aux dépenses de celui-ci l'annuité correspondant à leur capital d'établissement. C'est ainsi qu'en 1879 on a ouvert 252 kilomètres nouveaux qui, exploités au compte d'établissement l'année de l'ouverture, passent au compte d'exploitation cette année. De même on a imputé l'année dernière à ce compte les charges correspondant aux lignes ouvertes l'année précédente, et 1879 a été grevé de ce chef d'une dépense supplémentaire de 2 1/2 millions.

Il faut s'attendre à ce que la même chose se reproduise cette année. Si l'on prend pour base ce qui s'est passé en 1879, ce serait 2 1/2 millions à prendre sur les excédants. Mais pour nous mettre à l'abri de tout mécompte, nous prendrons pour base la moyenne annuelle de ce que la Compagnie dépense normalement en frais d'établissement. Cette moyenne est de 75 millions. Au taux où emprunte la Compagnie, cette dépense en capital a pour contrepartie une annuité de 3,356,000 fr. Mais il y a lieu de déduire de là les subventions attachées aux lignes nouvelles, et aussi le produit net de ces lignes. Toutefois pour faire la part large aux éventualités, nous laisserons encore de côté ces éléments et forçons le chiffre des charges ; nous comptons que l'entrée en jeu des lignes nouvelles absorbera 4 millions.

Dans ces conditions, les 21 millions d'excédant net se trouveraient ramenés à 17 millions ce qui représente un peu plus de 21 francs par action, et le dividende serait alors de 73 francs. Mais nous allons plus loin et nous croyons que la compagnie, fidèle à ses traditions de bonne et prévoyante administration, voudra faire dès à présent la part de l'exercice 1881, c'est-à-dire mettre en réserve une partie des charges qui incomberont à cet exercice du fait des ouvertures de lignes effectuées cette année. Nous ajouterons que nous ne pourrions que l'approuver de le faire. Les entrées au compte d'exploitation de 1881 demanderont-elles 2 1/2 millions, comme celles de 1879, ou 4 millions comme nous l'admettons pour 1880, en comptant très largement ? Dans tous les cas, la Compagnie pour rra, sans inconvénient aucun, aller jusqu'à prélever 2 millions sur les excédants de cette année, et alors les 17 millions s'abaissent à 15, et le dividende 1880 ne serait plus que de 70 fr.

Résumons de quelle façon l'excédant minimum de 30 millions se trouverait ainsi réduit à 13 millions.

Table with financial data: Excédant brut... Fr. 30,000,000; A déduire : Frais d'exploitation... Fr. 9,000,000; Entrées de lignes nouvelles au compte d'exploitation... 4,000,000; Réserve de prévisions pour 1881... 2,000,000; Ensemble... 15,000,000

Excédant disponible... Fr. 15,000,000

La liquidation de l'exercice se présenterait dès lors dans les conditions suivantes :

Table with financial data: Produit disponible 1879... Fr. 41,443,000; Report de cet exercice... 355,000; Excédant disponible 1880... 15,000,000; Total disponible... 56,798,000

ou 56,800,000 francs, nombre rond, ce qui représente 71 francs par action. En limitant le dividende à 70 francs, il resterait encore 800,000 francs à reporter au compte de 1881, à qui l'exercice courant léguerait en tout près de 3 millions, quand il n'a reçu de 1879 que 355,000 francs.

Les recettes de fin d'année, le règlement définitif des

comptes peuvent venir augmenter ce produit disponible. Nous avons compté si largement les charges et tellement réduit les excédants à venir au minimum, qu'il est probable que nos évaluations finales seront dépassées. Il serait possible alors de donner davantage aux actions. Mais quand un ou deux millions devraient venir s'ajouter aux disponibilités, nous croyons, quant à nous, que les actionnaires ne devraient point regretter de les voir s'ajouter aux réserves au lieu de servir à grossir leur revenu immédiat.

Un dividende de 70 francs peut sembler suffisant au point de vue du revenu et au point de vue de l'élevation de prix que ce dividende semble appelé à provoquer sur les actions, élévation qui se fait déjà sentir. Il est visible en effet, qu'il n'y a pas de raison pour que les actions Lyon restent à 1,500 francs avec 70 de dividende, alors que les actions du Nord, qui donnent 68 fr., sont cotées aux environs de 1,700. Le nivellement indiqué entre les cours de ces deux valeurs de même nature et de même sécurité, apportera aux porteurs d'actions Lyon un bénéfice assez important pour que ceux-ci n'aient point à se plaindre de voir distraire une faible portion des bénéfices au profit des réserves.

Pour être portée aux réserves, cette portion n'en reste pas moins à l'actif des actionnaires, et la cote elle-même n'est pas sans en tenir compte. Ce n'est qu'un emprunt que l'on fait aux actionnaires dans le présent, et un emprunt qu'ils retrouveront dans l'avenir en sécurité et en fixité de dividendes.

Les travaux d'agrandissement du Séminaire de Cahors ont été adjugés aujourd'hui, 6 novembre 1880, à 2 heures du soir, en l'Hôtel de la Préfecture, à M. Pierre Lestandi, de Cahors, moyennant un rabais de 2.50 pour cent francs.

Le montant des travaux à l'entreprise était de 136,708 fr. 17.

Dernières Nouvelles

LE TRIBUNAL DES CONFLITS.

L'audience de Vendredi n'a pas attiré autant de curieux que celle de la veille.

M. le garde des sceaux occupa le fauteuil de la présidence.

Le secrétaire Lallemand appelle la cause des jésuites d'Avignon, qui a donné lieu au conflit élevé par le préfet de Vaucluse, M. Schnerb, devant le tribunal de première instance d'Avignon.

Le Père Bouffier et autres jésuites demandent à être réintégrés dans leurs maisons, non plus comme membres de la Société de Jésus, mais simplement comme propriétaires.

M^e Bosviel avait la parole pour appuyer la note qu'il avait signée avec son collaborateur M^e Sabatier. Mais il déclare y renoncer dans les termes suivants :

« La récusation que nous avons demandée ne nous ayant pas été accordée, nous ne comptons plus que sur la haute impartialité du tribunal. Que pourrais-je vous dire, messieurs? Comment pourrais-je plaider, lorsqu'on entend par toute la France, et depuis ce matin à Paris même, le marteau frappant sur les portes et la craquement des serrures, je me tairai. Il n'y a plus qu'à garder le silence quand nous vivons sous un gouvernement ayant pour maxime que la force prime le droit!... »

M^e Mimerel avait à parler en faveur de l'administration, mais il s'en rapporte à la sagesse du tribunal.

M. Gomel, commissaire du gouvernement, présente ses observations et conclut au maintien du déclinatoire du préfet de Vaucluse.

Le tribunal entre en délibération.

Paris, 5 novembre.

A Paris, les Capucins de la rue de la Santé, les Dominicains de la rue Jean de Beauvais ont été expulsés. Les pompiers ont été requis comme pour les autres congrégations.

Aux Dominicains, MM. Cochon et Teste, du journal le Français, ont été arrêtés.

M. Andrieux, préfet de police, a fait arrêter le Père Arsène qui l'avait excommunié et l'a fait conduire au poste.

DÉPÊCHES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 6 novembre, 5 h. soir.

Après longue délibération, le tribunal des conflits a confirmé hier les arrêtés de conflit pris par MM. les préfets du Nord et de Vaucluse.

Bourse de Paris

Cours du 4 novembre.

Rente 3 p. %	85 30
— 3 p. % amortissable	87.10
— 4 1/2 p. %	114.50
— 5 p. %	118 75

Bulletin financier de la Banque Nationale.

CAPITAL : 30 millions DE FRANCS.
11, rue le Pelletier, Paris.

Paris, le 4 novembre.

Continuant leur mouvement ascensionnel, les Consolidés anglais ont dépassé le cours de 100; ce fait dit assez que la situation n'inspire plus aucune préoccupation au double point de vue politique et financier; aussi, le renchérissement du report qui vient de se produire en liquidation n'a-t-il produit que fort peu d'influence sur les cours; il a seulement amené l'allègement de quelques positions trop chargées à la hausse. Le 5 0/0 est à 119,55; le 3 0/0 à 85,90; l'amortissable à 87,80.

Le Lyon a un marché très animé avec tendance à la hausse; le coupon qui va se détacher sera promptement regagné; les autres chemins français donnent lieu à moins d'affaires.

Il s'est produit une certaine réaction sur les valeurs de spéculation: le Foncier, la Banque de Paris, la Banque d'Escompte, la Société Générale, le Suez ont fléchi; la Banque Nationale, la Société Nouvelle, le Gaz restent fermement tenus.

Le 5 0/0 italien a reculé au-dessous de 87,50.

Un nouvel acompte de 80 fr. par part d'intérêt du Petit Journal sur le produit de l'exercice courant a été mis en distribution le 2 courant. Les porteurs de Paris sont convoqués en assemblée pour le 12, pour être consultés sur l'opportunité et les conditions d'une cession du Petit Journal, conformément à l'arrêt de la Cour de Paris du 28 novembre 1874.

Les recettes du Canal de Suez pendant la troisième décennie d'octobre se sont élevées à 1,020,000 fr. contre 790,000 fr. en 1879; le mois d'octobre a produit 3,140,000 fr. au lieu de 2,199,597 49 en 1879, et les dix premiers mois 33,168,304 98 au lieu de 24,325,297 31 en 1879.

A VENDRE

Pour cause de Changement de position
UNE BONNE

Etude d'Huissier

en plein rapport, à la résidence de Montauban (Tarn-et-Garonne).

Prix très modéré, grande facilité pour le paiement avec des garanties très sérieuses.

S'adresser au bureau du Journal.

UN REMÈDE A BON MARCHÉ.

Personne n'ignore qu'un rhume négligé finit souvent par dégénérer en bronchite, quand il ne se transforme pas en phthisie pulmonaire. Les rhumes, bronchites et autres affections de ce genre sont ordinairement tenaces, longs à guérir et nécessitent l'emploi des tisanes, sirops et autres médicaments pour arriver à quelque résultat.

De nombreux et expériences ont prouvé depuis longtemps que le goudron de Norvège, bien pur et convenablement préparé, à une efficacité que l'on pourrait presque dire merveilleuse pour guérir rapidement les maladies en question. Le goudron ne peut pas se prendre tel quel, à cause de son goût désagréable et de sa nature visqueuse. Un pharmacien de Paris, M. Guyot, a imaginé de le renfermer dans des petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule ordinaire. Rien de plus facile à avaler; la capsule se dissout et le goudron agit rapidement.

Deux ou trois capsules de goudron de Guyot prises immédiatement avant les repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et à guérir la phthisie déjà bien déclarée: dans ce cas le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant la guérison est souvent plus rapide qu'on aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites, ou phthisie ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron, avec l'intention d'avoir des capsules de goudron de Guyot, ou leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir appeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition et, par conséquent, leur

effet ne saurait être le même. Nous ne voulons assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas, aussi nous déclarons ne pouvoir garantir la qualité et l'efficacité que des véritables capsules de goudron de Guyot, portant sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs.

Le grand événement financier du jour est la concession qui vient d'être faite par le gouvernement Autrichien à l'Union Générale de Paris, d'une Banque Impériale Royale privilégiée des Etats Autrichiens placée sous le contrôle du Gouvernement et chargée de toutes ses opérations financières.

Les actionnaires de l'Union Générale et de la Société Générale sont appelés à bénéficier, dans une large mesure, de cette affaire exceptionnelle.

C'est une bonne fortune pour eux, car il est certain que les titres de la Banque Impériale Royale des Etats Autrichiens feront une prime très importante.

Un certain nombre d'actions est mis en vente au prix de 675 fr., soit 425 fr. pour l'action libérée de 250 fr.

Les demandes sont reçues pour toutes les Agences de la Société Générale d'ici au 8 novembre prochain au plus tard.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D^r Prof. Dédé, etc.

Cure n^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses, sueurs nocturnes.

N^o 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans d'une épouvantable maladie de vingt ans, de dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 15 1/2, kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

EMPRUNT TURC

Paiement des Coupons. — Récapitalisation des Fonds engagés.

Banque Orientale

Paris, 16, Avenue de l'Opéra, 16, Paris.
Les Porteurs d'EMPRUNT TURC 5 0/0 et d'OBLIGATIONS OTTOMANES doivent s'adresser ou écrire au Directeur en mentionnant leurs noms, adresse et la quantité de rentes ou d'obligations dont ils sont possesseurs.

Paiement d'intérêts (7^e coupon 15 janvier). Réponse expéditive est envoyée immédiatement sur demande.
Nota. — La Banque orientale a payé 16 pour 0/0 à ses adhérents dans les six derniers trimestres.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

CAPITAL VINGT MILLIONS DE FRANCS

16, rue Le Peletier, Paris.

Vente de 18,000 Actions

DE 500 FR. CHACUNE, ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

De la Société des

PLÂTRIÈRES

Du Bassin de Paris

Société anonyme au capital de 12 millions de francs

DIVISÉ EN 24,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE

Suivant acte par-devant M^e LAVOGNAT, notaire à Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

Japy, Négoc., manufacturier, administrateur de la Société Générale des Plâtrières de Paris, Président;

Bariquand, ingénieur constructeur, administrateur de la Société générale des Plâtrières de Paris;

Bourdon, ingénieur-constructeur, administrateur de la Société Générale des Plâtrières de Paris;

Dufresne-Bast, fabricant de plâtre à Argenteuil;

Dervieu, banquier administrateur de la Société Générale des Plâtrières de Paris;

Dubois (A.), administrateur de la Société Générale des Plâtrières de Paris;

Faliès, ingénieur, administrateur de la Société Générale des Plâtrières de Paris;

Saint-Roman, (Comte de), administrateur de la Société Générale des Plâtrières de Paris;

Vincenot, O., ingénieur administrateur de la Société Générale des Plâtrières de Paris;

Viénot, fabricant de Plâtre à Bagnolot.

Exposé

Le plâtre est une matière première indispensable, qui fait l'objet d'une des industries les plus considérables de Paris.

Tout le plâtre qui se consomme à Paris ou s'expédie par chemins de fer et par eau provient presque presque exclusivement de la Société générale des Plâtrières de Paris, et de la Société des Plâtrières du bassin de Paris.

La société des Plâtrières du Bassin de Paris est le complément indispensable de la Société des Plâtrières de Paris, avec laquelle elle est étroitement liée. Son Conseil d'administration est composé en grande partie des mêmes membres (huit sur dix).

Unité de direction et de moyens, amélioration de l'exploitation, diminution des frais généraux, groupement de la clientèle, unification des tarifs et suppression de la concurrence, tels sont les avantages de cette combinaison.

Depuis nombre d'années, les établissements de ces deux sociétés ont toujours été prospères.

En faisant obéir ces deux grandes associations industrielles à la même impulsion, on a créé un véritable monopole; — presque toute la fabrication et le commerce du plâtre sont ainsi centralisés dans les mêmes mains.

Les bénéfices que réalisait chacun des établissements opérant isolément, constatés par les commissaires, ingénieurs et comptables-experts, ainsi que les bénéfices qui résultent de la mise en Société de ces établissements permettront la distribution d'un dividende de 78 fr. 50 par action, ce qui, au prix de 650 fr. l'action représente un placement à 12 0/0.

Ces actions entièrement libérées sont mises en vente

Au prix de 650 francs

PAYABLES COMME SUIT :

En faisant la demande	50 fr.
Au 5 décembre prochain	100
Au 5 janvier 1880	150
Au 5 février	150
Au 5 mars	200

650 fr.

Par action intégralement payée avant le 5 décembre, il sera fait une bonification de..... 5 fr.

Soit net à payer..... 647 fr.

Toute demande doit être accompagnée du premier versement de 50 fr. par action.

LES DEMANDES SONT REÇUES DES MAINTENANT

et jusqu'au

JEUDI, 11 NOVEMBRE

INCLUSIVEMENT

A PARIS: Au CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 16, rue

Le Peletier;

— A sa SUCCURSALE A, rue de Rivoli, 53.

EN PROVINCE: Dans toute les Succursales du CRÉDIT

GÉNÉRAL FRANÇAIS.

à Angers, Blois, Bordeaux, Caen, Clermont-Fer-

rand, le Havre, Lille, Limoges, Lyon, Le Mans,

Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Le Puy,

Reims, Rochelle, Rouen, Toulouse, Tours.

Et chez tous les banquiers correspondants du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS.

Les Notices, Rapports des Commissaires experts, Cartes, Statuts seront adressés à toute personne qui en fera la demande.

Tout article qui cesserait de plaire est échangé ou remboursé au gré de l'acheteur.

NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Marquées en chiffres connus.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Maison F. Pontié

M

A l'occasion de l'ouverture de la Saison d'hiver, j'ai l'honneur de vous informer que l'extension toujours croissante des affaires me permet de vous offrir de Grands Assortiments de Nouveautés en tous genres à des prix hors ligne comme bon marché. Réunissant tous ces avantages et les Assortiments étant dès maintenant au complet, je vous engage à visiter mes Magasins pour profiter des Affaires exceptionnelles actuellement en vente.

Dans cette attente je vous prie d'agréer mes salutations.

Pour M. PONTIÉ,

J. FONTÈS, directeur de la Maison.

CI-DESSOUS UN APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Faille noire, largeur 50 c., valeur 4 fr. à	2 1. 45	14 fr., à	7 25	à	2 45	Fentre et Moquette, depuis	1 50
Cachemire de soie, largeur 60 c., valeur 6 fr. 75 c., à	3 90	Velours frappés, fond satin, valeur 3 fr. 75, à	2 45	Moire anglaise indéchirable, depuis	0 90	Descentes de lit et Carpettes.	
Cachemire de soie, qualité supérieure, même largeur, 8 fr., à	4 75	CONFECTIONS POUR DAMES.		Armure toute nuance, depuis	1 25	Cretonne, Meubles dessins riches, depuis	1
Damassés soie, fond satin, valeur 12 fr., à	7 25	Paletots drap noir, riche garniture, de	10 fr. à 150	ASSORTIMENT DE FOURRURES		Mousseline rideaux 3/4 et 6/4 et Stores encadrés brochés et brodés.	
Satin soie, largeur 57 c., valeur 5 fr. à	3 50	Visite, gracieux vêtement, depuis	18 fr. à 300	Manchons Boas et Garnitures.		Calicot pour chemises, depuis	0 45
Satin soie, supérieur, valeur 6 fr., à	4 25	Velours couleur et noir, pour robes, à	2 25	Peignoirs en flanelle, depuis	9	Toile fil en tous genres et linge de table.	
Satin merveilleux, valeur 9 fr. à	5 90	Tissus robes fantaisie	0 30	Jupons en satin soie, piqué et ouaté.		Grand choix de Couvertures en laine.	
Véritable satin duchesse, valeur 13 fr., à	7 50	AFFAIRES REMARQUABLES.		Jupons cachemire noir et en feutre ..		Flanelles de santé, depuis	1 50
Velours soie, noir, largeur 50 c. valeur 12 fr., à	6 75	Tissus élastiques pur laine, toutes les nuances, largeur 110 c. et 120, valeur 3 fr., à	1 95	Flanelle molleton dessins variés, à ..	1 85	Draperies fantaisie, haute nouveauté pour homme, le costume complet, depuis	15
Velours soie pétrin, fond satin, valeur		Cachemire toute nuance, largeur 120		Cachemire et Mérinos noir pour deuil, depuis	1 75	Velours marron et Loutre pour costumes de chasse.	

On envoie des Echantillons aux personnes qui en font la demande. — Pour les confections il suffit d'envoyer un corsage et fixer le prix que l'on désire. — Tout Achat de 20 fr. donne droit à une jolie prime.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

Paris-Journal

12, rue du Croissant

PARIS

ABONNEMENTS:

Un An... 48 fr. | Trois mois. 13 50
Six mois... 24 fr. | Un mois... 5 fr.

Paris-Journal publiera

A PARTIR DU 15 NOVEMBRE

L'affaire Matapan

PAR

F. du BOISGOBEY.

Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche à des prix très-modérés, Chez M. Douysset, route Capetang, Béziers (Hérault).

A VENDRE

BONNE OCCASION des

APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE avec nombreux accessoires. S'adresser au bureau du Journal

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP

CHEMISES INFROISSABLES

Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ

Représentée à CAHORS,

par M. IDIDES, Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud

30 fr. LE SOIR 30 fr.
PAR AN PAR AN
n'est pas seulement le moins cher des grands journaux politiques parisiens.

30 fr. LE SOIR 30 fr.
PAR AN PAR AN
n'est pas seulement le journal financier quotidien le plus complet.

PAR AN 30 fr. LE SOIR 30 fr.
30 fr. PAR AN
n'est pas seulement le journal par excellence des Négociants et Commerçants. Il est encore le seul Journal qui donne chaque soir.

le Compte-rendu complet des SÉANCES DES CHAMBRES

30f. Un an — 16 fr. six mois — 8 fr. Trois mois.

Un mois 3 fr. — Une semaine d'essai 1f. 12, rue Grange-Batelière. — Paris.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelles, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestine. Administration de la C^e concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales pharmaciens et drogu

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour clasaisond hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.**

1 FRANC PAR AN 90,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Cots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères

Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clysos.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'Etranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.